

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSJS	Date	21 juin 2024
Numéro	24.170	Heure	13h15

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP

Lié à (facultatif) :

ad [23.044](#)

Titre : Pour une campagne cantonale d'information, de promotion de la santé et de prévention auprès de la population neuchâteloise sur les risques liés à l'usage des outils numériques

## Contenu :

Le Conseil d'État est invité à élaborer et à coordonner une campagne d'information, de promotion de la santé et de prévention sur les risques tant sanitaires que psychosociaux liés à l'usage excessif des outils numériques, pour toute la population, quel que soit l'âge.

## Développement (facultatif) :

Suite au rapport [19.032](#), Éducation numérique, et à la stratégie digitale cantonale, le rapport 23.044, Informatique neuchâteloise, est un jalon de plus dans le développement de l'utilisation des outils numériques, tant pour l'administration cantonale que pour les administrés.

Cette incitation forte pour la population à s'équiper d'appareils numériques et à utiliser ces outils au quotidien, notamment pour ses relations avec l'État, favorise aussi un usage purement privé. Or, on le constate de plus en plus, si ces outils permettent des simplifications dans les processus, une accélération des démarches, une diminution des déplacements et de nombreux avantages pour l'analyse et la statistique, le tout-digital apporte aussi son lot de problèmes de santé publique.

On relèvera particulièrement :

- La problématique de la captation excessive de l'attention exercée par les outils numériques, qui peut avoir des conséquences plus ou moins graves sur les individus, ce indépendamment de leur âge : des troubles de la concentration, des troubles de l'attention, des difficultés d'apprentissage, des risques d'obésité, de troubles musculosquelettiques, de myopie ou encore, pour la petite enfance, un retard de développement psychosocial, du langage, de la motricité, pour ne citer que les principaux ;
- Les risques en lien avec les réseaux sociaux, dont le cyberharcèlement ;
- Des troubles somatiques dus à l'électrosensibilité et les autres effets dus aux rayonnements des téléphones portables, comme l'atteinte à la fertilité.

À ce propos, le Conseil d'État, dans son rapport 19.032, pages 12-13, relevait les risques sanitaires et de dépendances, ainsi que la nécessité de mener une campagne cantonale de prévention : « L'éducation aux médias recouvre la prévention des risques liés à l'utilisation des outils numériques et la promotion des bons usages. Ces éléments font partie du cursus de l'éducation numérique. [...] Il serait opportun d'élargir le programme à des interventions en lien avec les risques sanitaires et de dépendances relatifs à l'utilisation excessive des technologies. [...] Un message cantonal augmente les chances d'atteindre une majorité de parents. »

Dans ce sens, le canton du Valais, par exemple, a établi une stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé, intitulée [Éducation numérique](#), qui propose « un ensemble de mesures à destination des enfants et adolescent-e-s, des parents et des enseignant-e-s tout au long d'un parcours de formation ».

Qu'en est-il dans notre canton pour la population en général ?

Le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnelles et les professionnels des établissements scolaires (CAPPE) dispose certes d'un certain nombre de ressources sur ce thème, mais qui ne sont pas librement accessibles, et les mesures cantonales publiques (hors cadre scolaire), le cas échéant, sont restées très discrètes.

Aussi, le Grand Conseil invite le Conseil d'État à élaborer et coordonner, avec les partenaires engagés sur ces thématiques, des campagnes régulières d'information, de promotion de la santé et de prévention des risques tant sanitaires que psychosociaux que peut induire l'utilisation des outils numériques à destination de toute la population neuchâteloise.

**Demande d'urgence : NON**

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Brigitte Neuhaus

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :